



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Mesdames les citoyennes, Messieurs les citoyens,

Cet avis public est pour informer la population épiphanoise que la séance publique ordinaire du mois d'octobre qui doit se tenir le 12 octobre 2021 à 20h00 devra être déplacé à un autre moment.

En raison des élections générales du 7 novembre prochain, une période de vacance du pouvoir est décrétée à compter du 8 octobre 2021. Après cette date, aucune séance ne pourra se tenir à moins que la majorité des candidats élus sans ou avec opposition n'ait prêté serment.

La séance ordinaire du Conseil municipal se tiendra donc à la Salle Innergex du Centre communautaire Innergex Viger-Denonville à 20h00 le 4 octobre 2021.

DONNÉ à Saint-Épiphanie, le 22^e jour du mois de septembre deux mille vingt-et-un (2021).

Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur général – secrétaire-trésorier

Bureau municipal – Centre Innergex Viger-Denonville
220, rue du Couvent, Saint-Épiphanie, G0L 2X0
www.saint-epiphane.ca

Téléphone : 418-862-0052 poste 210
Télécopieur : 418-862-7753
Courriel : direction@saint-epiphane.ca

S'UNIR POUR PROSPÉRER!

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussigné, directeur général – secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Épiphanie, certifie sous mon serment d’office que j’ai publié l’avis public ci-annexé conformément à la loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22^e jour du mois de septembre deux mille vingt-et-un (2021).



Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur général – secrétaire-trésorier